



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **25 juin 2018**

Délibération n° 2018-2866

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Genay

objet : Site de l'ancien stade - Maîtrise d'oeuvre des infrastructures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Conseiller délégué Suchet

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 5 juin 2018

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : mercredi 27 juin 2018

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Mme Bouzerda, MM. Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, Frih, M. Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Barge, Eymard, Mme Rabatel, M. Bernard, Mme Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Calvel, Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, M. Vesco, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Brolquier, Mmes Brugnera, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneyre, Guilland, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havar, Mme Hobert, MM. Huguet, Lavache, Mme Le Franc, M. Lebuhotel, Mme Lecerf, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, Pietka, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roustan, Rudigoz, Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mmes Servien, Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vial, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : M. Barral (pouvoir à Mme Bouzerda), Mme Berra (pouvoir à Mme Crespy), M. Buffet (pouvoir à Mme Pouzergue), Mme Burillon (pouvoir à M. Da Passano), MM. Collomb (pouvoir à M. Kimelfeld), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Iehl (pouvoir à Mme Perrin-Gilbert), M. Jeandin (pouvoir à Mme Vullien), Mme Leclerc (pouvoir à M. Vincendet), MM. Moretton (pouvoir à M. Suchet), Piegay (pouvoir à M. Germain), Mme Runel (pouvoir à M. Coulon), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Absents non excusés : MM. Aggoun, Boudot, Passi.

Conseil du 25 juin 2018**Délibération n° 2018-2866**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Genay

objet : **Site de l'ancien stade - Maîtrise d'oeuvre des infrastructures - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 31 mai 2018, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Genay - Création voirie entre les rue de la Gare et rue des Écoles fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil de la Métropole de Lyon le 6 juillet 2015.

Suite au déplacement de son stade municipal, la Commune de Genay a fait part à la Métropole de son intention de réaliser une opération de logements sur le tènement de l'ancien stade Perret situé à l'interface entre le secteur des équipements publics et une zone résidentielle de la commune. Ce projet représente une opportunité pour conforter le centre-bourg. Le foncier, d'environ 14 000 m², est maîtrisé en totalité par la Commune de Genay. Le secteur est bien desservi.

La Métropole est aménageur de l'opération.

Elle acquerra l'ensemble du foncier nécessaire à l'opération à un prix fixé sur la base du bilan de l'opération, l'aménagera et le commercialisera.

Elle assurera le lancement des consultations et le suivi de réalisation des programmes de constructions.

L'organisation d'ensemble du projet d'aménagement, le programme de construction et les équipements d'infrastructure ont été définis en accord avec la Commune de Genay et conformément aux dispositions prévues par le plan local d'urbanisme et de l'habitat (PLU-H).

Le programme de construction prévoit la réalisation de 8 300 m² de surface de plancher (SDP), répartis de la manière suivante :

- 7 500 m² de SDP seront affectés à des logements répartis sur des petits collectifs en plots de R+2 ou R+3, dont 30 à 35 % de logements locatifs sociaux et répondront à un principe de mixité intergénérationnelle et sociale, en ménageant des produits destinés aux familles, aux jeunes actifs et aux personnes âgées,

- 800 m² de SDP en rez-de-chaussée seront dédiés à des activités.

Le bilan global prévisionnel de l'opération est équilibré en dépenses et en recettes et a été évalué à 2 873 238 € TTC.

Par délibération n° 2017-2034 du 11 septembre 2017 la Métropole a approuvé l'individualisation partielle d'autorisation de programme de 150 000 € TTC pour financer les études de faisabilité au nombre desquelles un diagnostic amiante des voies existantes, une étude géotechnique, un diagnostic de la pollution des sols, un diagnostic des réseaux, un plan de géomètre et une étude circulation et stationnement.

Par décision du 27 mars 2018, le marché d'architecte en chef été attribué au groupement Urba Site / Girus GE / Régénération.

Il est à présent nécessaire de recourir à une équipe de maîtrise d'œuvre pour l'étude et la réalisation des équipements publics d'infrastructures lesquels devront répondre aux principes suivants :

- un maillage viaire par la création d'une voie nouvelle nord/sud (liaison rue des Écoles, rue de la Gare) qui permettra de desservir l'îlot et de le raccorder aux cheminements piétonniers du secteur en assurant une qualité paysagère au projet,
- une offre de stationnement paysager le long de la voie nouvelle,
- la requalification de la poche de stationnement située au sud du terrain et accessible par la rue des Écoles, celle-ci devant permettre l'accueil des bus scolaires,
- un principe de régulation du stationnement pour créer une fonction de dépose-minute liée au fonctionnement des écoles.

La présente demande d'individualisation complémentaire d'autorisation de programme correspond au financement de ces études de maîtrise d'œuvre pour un montant total de 120 000 € TTC.

Des autorisations de programmes complémentaires seront ensuite sollicitées en 2019, au stade de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux et afin d'acquérir le foncier communal ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve le lancement des études de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement du site de l'ancien stade de Genay.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P06 - Aménagements urbains sur l'opération n° OP06O5403 - Genay : PUP - Création voirie entre rue de la Gare et rue des Écoles, pour un montant de 120 000 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 10 000 € en 2018,
- 60 000 € en 2019,
- 50 000 € en 2020.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 270 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 27 juin 2018.